

# *Cinq priorités pour l'éducation*



**Fédération UNSA Éducation,**  
87 bis avenue Georges-Gosnat, 94853 IVRY CEDEX  
Tél. 01 56 20 29 50 — Courriel : [national@unsa-education.org](mailto:national@unsa-education.org)  
Site internet : <http://www.unsa-education.org>

Février 2012

## Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Présentation .....</b>	<b>3</b>
<b>PRIORITÉ 1 : Refonder une éducation publique ambitieuse en termes d'efficacité et de justice sociale.....</b>	<b>5</b>
1.1. Faire le choix d'une école « inclusive » .....	5
1.2. L'obligation d'une éducation fondamentale pour tous : faire du socle commun une réalité.....	6
1.3. Assurer la qualification et l'insertion professionnelle de tous les jeunes en mettant fin aux sorties sans qualification et en instaurant une véritable continuité du lycée aux formations supérieures .....	6
1.4. Prendre en compte la diversité des personnels nécessaires au bon fonctionnement du système éducatif .....	7
<b>PRIORITÉ 2 : Mettre en œuvre de réels projets de territoire .....</b>	<b>8</b>
2.1. Développer les synergies éducatives .....	8
2.2. Remettre en cause une désectorisation catastrophique .....	9
2.3. Améliorer les relations État-collectivités-écoles et établissements.....	9
2.4. Compenser les inégalités territoriales.....	10
<b>PRIORITÉ 3 : Investir pour l'avenir dans l'Enseignement supérieur et la Recherche .....</b>	<b>11</b>
3.1. Fédérer un paysage illisible et éclaté .....	11
3.2. Pour le respect de tous les acteurs.....	12
3.3. Développer, démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur .....	13
3.4. Faire de la recherche un enjeu stratégique .....	14
<b>PRIORITÉ 4 : Former les personnels tout au long de la vie .....</b>	<b>15</b>
4.1. Appliquer au système éducatif le droit des personnels à la formation tout au long de la vie.....	15
4.2. Reconstruire une authentique formation professionnelle initiale pour les enseignants .....	16
4.3. La formation professionnelle continue, levier du changement .....	17
4.4. Valoriser les acquis de l'expérience .....	17
<b>PRIORITÉ 5 : Valoriser et développer l'éducation non formelle .....</b>	<b>18</b>
5.1. Conforter les relations associations-collectivités-État .....	18
5.2. Développer l'éducation populaire, les pratiques artistiques, le sport pour tous.....	19
5.3. Les formations et les qualifications : un enjeu de qualité pour les professionnels .....	19
5.4. Porter les valeurs de laïcité dans la société civile .....	19
<b>L'UNSA Éducation, fédération des métiers de l'éducation.....</b>	<b>20</b>

## Présentation

**Force de proposition,  
la fédération UNSA Éducation  
présente cinq priorités  
pour l'éducation à l'occasion  
du débat public qui s'ouvre  
avant l'élection présidentielle et  
les élections législatives  
qui suivront.**



*par Patrick GONTHIER,  
Secrétaire général  
de la Fédération UNSA Éducation*

La Fédération UNSA Éducation a défini cinq priorités en matière de politique éducative, elles-mêmes déclinées en 20 axes :

### **1) refonder une éducation publique ambitieuse en termes d'efficacité et de justice sociale.**

C'est faire le choix d'une école « inclusive », concrètement organisée pour accueillir et conduire vers la réussite tous les élèves sans discrimination d'aucune sorte. Il s'agit d'assurer la qualification et l'insertion professionnelle de tous les jeunes, en mettant fin aux sorties sans qualifica-

tion, à partir d'une éducation fondamentale qui fasse une réalité du socle commun, et d'instaurer une véritable continuité du lycée aux formations supérieures. Ce changement, profond, ne peut être conduit sans l'accompagnement des personnels.

### **2) mettre en œuvre de réels projets de territoire.**

Il faut développer les synergies éducatives entre tous les acteurs, dans le respect de leurs missions et de leurs statuts. L'un des aspects est l'amélioration des relations entre les établissements scolaires, l'État et les collectivités, étant

bien posé que les écoles comme les EPLE s'inscrivent dans le cadre d'un système national d'enseignement. Encore faut-il compenser les inégalités entre territoires et remettre en cause une déssectorisation catastrophique.

### **3) investir pour l'avenir passe par l'enseignement supérieur et la recherche.**

Il faut fédérer un paysage devenu illisible et éclaté. Cela implique d'en revenir aux pratiques collégiales en respectant tous les acteurs. L'objectif est de développer et démocratiser

l'accès à l'enseignement supérieur, mais aussi de faire de la recherche un enjeu stratégique en s'appuyant sur toutes les structures, universités comme organismes (CNRS, INSERM, etc.).

#### 4) former les personnels tout au long de la vie.

**Le système éducatif doit s'appliquer à lui-même le principe de formation tout au long de la vie** pour toutes les catégories de personnels. L'urgence en la matière est dans la reconstruction

d'une authentique formation professionnelle initiale pour les personnels enseignants et d'éducation.

#### 5) valoriser et développer l'éducation non formelle.

**L'éducation ne se limite pas aux champs scolaire et universitaire. Elle est un acte global et partagé.** Éducation formelle et non formelle sont donc complémentaires. Pour assurer cette complémentarité et cette globalité éducatives, il est in-

dispensable de reconnaître l'apport et les acteurs de cette éducation non scolaire (État, collectivité, associations), de rendre leurs actions pérennes en s'appuyant sur des personnels formés et qualifiés.

**Cette démarche est complémentaire des positions développées par notre Union interprofessionnelle, l'UNSA<sup>1</sup>, mais aussi des combats menés ces dernières années par la fédération UNSA Éducation et ses syndicats nationaux.**

**La fédération UNSA Éducation, avec l'UNSA, s'est opposée à une révision générale des politiques publiques (RGPP), à la remise en cause du statut de la Fonction publique de l'État** par le développement de l'emploi contractuel, à la volonté de déstabiliser les personnels, et plus largement aux logiques de mise en concurrence contraire à l'esprit même de service public. **L'UNSA Éducation revendique une nouvelle architecture de la Fonction publique** à partir des notions de familles de métiers et de cadres statutaires fondés sur les niveaux de recrutement, facilitant les adaptations et les mobilités choisies en veillant au respect des logiques de missions.

**La cohérence des politiques éducatives nécessite de substituer à l'émiettement actuel un grand ensemble ministériel éducatif fédérant** — avec les actuels ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de Recherche — les départements actuellement chargés de l'Éducation populaire, de la Jeunesse, des Sports.

---

<sup>1</sup> Les propositions de l'UNSA (Union interprofessionnelle) sont accessibles ici : <http://goo.gl/Mgh12> (format PDF).

## PRIORITÉ 1 :

# Refonder une éducation publique ambitieuse en termes d'efficacité et de justice sociale

**Le service public d'éducation est à la peine. Depuis près de 20 ans, il bute sur les mêmes difficultés et ne parvient pas à réduire significativement la part d'élèves en échec à la sortie de l'école primaire, puis du collège.** Chaque année, près de 150 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme, soit près d'un quart d'une classe d'âge. Cet échec massif, particulièrement corrélé dans notre pays aux origines sociales, n'est pas une fatalité. De nombreux pays aux caractéristiques comparables au nôtre font beaucoup mieux.

**La politique menée depuis 2007 s'avère contre-productive. Pour la première fois depuis 20 ans, le pourcentage des 19-25 ans poursuivant une formation a diminué.** Les évaluations PISA indiquent une dégradation des performances de notre système éducatif et montrent que l'écart se creuse encore entre les plus faibles et les meilleurs.

**Malgré les objectifs affichés, l'Éducation nationale n'est pas organisée pour assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves** mais pour sélectionner les meilleurs. Le service public d'éducation peut répondre au défi de l'élévation du niveau de qualification de tous. À condition de s'en donner les moyens... et pas seulement en emplois !

### 1.1. Faire le choix d'une école « inclusive »

► **Faire le choix d'une école inclusive, c'est faire le choix d'une école concrètement organisée pour accueillir et conduire vers la réussite tous les élèves** sans discrimination d'aucune sorte. C'est faire le choix d'une école qui scolarise l'ensemble d'une génération dans un même lieu et rejette toute orientation avant la fin de la scolarité obligatoire. C'est faire le choix d'une éducation dans laquelle les contenus, les parcours et l'enseignement tiennent compte, d'entrée de jeu,

de la diversité des élèves. C'est aussi faire le choix d'une éducation à la citoyenneté et de la promotion de la santé.

► **Quels que soient ses besoins, chaque élève doit trouver, tout au long de sa scolarité, les aides nécessaires et adaptées.** Ainsi, l'accompagnement personnalisé doit prendre place dans le temps scolaire. Dans le cas de difficultés graves et durables, les élèves doivent bé-



néficier sans retard des interventions de Rased (*réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté*) complets et de Segpa (*Sections d'enseignement général et professionnel adapté*) aux missions réaffirmées. Pour les élèves handicapés, la loi de 2005 doit être appliquée et le droit à compensation doit être garanti, de façon équivalente sur tout le territoire, par l'attribution des moyens financiers et humains nécessaires

(pédagogiques, éducatifs, thérapeutiques, et rééducatifs).

► **Rien ne sera possible sans soutenir les personnels.** Ils doivent être accompagnés car une éducation inclusive exige des changements profonds dans les conceptions, les attitudes, les contenus, les pratiques, les systèmes d'évaluation et l'organisation des écoles et des établissements.

## 1.2. L'obligation d'une éducation fondamentale pour tous : faire du socle commun une réalité

► **Le socle commun est inscrit dans la loi depuis 2005. Son acquisition par l'ensemble d'une classe d'âge est un enjeu démocratique majeur et la Nation doit y consacrer tous les moyens nécessaires en investissant dans une éducation fondamentale de qualité pour tous.** Le socle commun matérialise la continuité entre l'école primaire et le collège et doit faciliter les rapprochements et les échanges au bénéfice des élèves les plus fragiles au sein de « réseaux du socle ».

► **Les questions pédagogiques doivent être au cœur de sa mise en œuvre.** Les acquis des élèves seront améliorés s'ils perçoivent mieux le sens des apprentissages et si on leur offre des situations qui les rendent acteurs. Le travail par com-

pétences place ainsi, au cœur de l'École, le goût des savoirs et de leur acquisition.

► **Rien ne sera possible sans des changements importants.** Réviser les contenus d'enseignement, mettre l'évaluation au service des apprentissages, revoir l'organisation du temps et du travail des élèves, exploiter d'autres moyens pédagogiques que le cours magistral sont quelques-unes des pistes à suivre.

► **Pour répondre à cette ambition, les équipes éducatives doivent être accompagnées,** leur travail soutenu, mais aussi bénéficier de temps pour travailler en équipe au sein de l'école ou de l'établissement et pour se former à des approches pédagogiques diversifiées.

## 1.3. Assurer la qualification et l'insertion professionnelle de tous les jeunes en mettant fin aux sorties sans qualification et en instaurant une véritable continuité du lycée aux formations supérieures

► **Aucune sortie sans diplôme, 80% d'une génération au « niveau bac » : les objectifs assignés au système éducatif sont ambitieux, mais ils sont aujourd'hui illusoires.** La réforme du lycée, mise en œuvre dans un contexte budgétaire désastreux, ne permettra pas de les atteindre. Pourtant, le lycée, quelle que soit la voie choisie, doit

permettre à chaque jeune de construire son projet personnel, d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite de sa formation, dans le cadre de l'enseignement supérieur ou dans le cadre de la formation tout au long de la vie

► **L'égale dignité des trois voies de formation (générale, technologique, professionnelle) doit**

être effective. Aucune orientation ne doit être définitive. Structuration de la scolarité et des contenus doivent permettre une fluidité des parcours.

► Quelle que soit leur voie de formation, les bacheliers sont de plus en plus appelés à poursuivre leur formation dans l'enseignement supé-

rieur. Il est nécessaire de mieux les y préparer par le développement de l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail. L'enseignement post-baccalauréat doit évoluer pour mieux accueillir tous les bacheliers et les conduire à l'acquisition d'un diplôme reconnu.

#### 1.4. Prendre en compte la diversité des personnels nécessaires au bon fonctionnement du système éducatif

► Le système éducatif ne se limite pas aux seuls enseignants. L'administration et le fonctionnement du système éducatif, l'appui aux équipes pédagogiques, les missions indispensables à la prise en charge des jeunes (dans ou hors de l'établissement) nécessitent des professionnels spécialisés, formés, reconnus.

► La prévention, l'accompagnement et le suivi des élèves ou des familles rencontrant des diffi-

cultés appellent des réponses diversifiées, au sein des établissements comme dans le cadre de structures spécialisées. Le rôle des personnels d'État que sont les médecins de l'Éducation nationale, infirmiers éducateurs de santé et personnels de service social est essentiel pour une articulation efficiente entre tous les acteurs comme en matière de politique d'éducation à la santé.

UNSA ÉDUCATION

## PRIORITÉ 2 :

# Mettre en œuvre de réels projets de territoire

**Plusieurs acteurs interviennent sur le champ des politiques éducatives au sens large du terme** : écoles et établissements scolaires, collectivités territoriales, mouvement associatif, services de l'État spécialisés.

L'étanchéité conduit à la juxtaposition de politiques qui se chevauchent, voire peuvent se révéler contradictoires.

**L'éducation doit donc être abordée dans sa globalité à l'échelle du territoire pour assurer une cohérence éducative entre les acteurs concernés, dans le respect des missions et des responsabilités de chacun.**

Il s'agit de développer une démarche de co-construction pour une meilleure mise en synergie au bénéfice des enfants et des jeunes. En revanche, l'État doit rester le garant et le pilote d'une politique éducative nationale, mise en œuvre par les écoles et EPLE.

### 2.1. Développer les synergies éducatives

► L'éducation doit être abordée dans sa globalité à l'échelle du territoire. Elle ne peut pas être seulement l'affaire de l'École, même si celle-ci occupe une place déterminante et répond à des missions bien identifiées. L'École ne peut pas tout, seule, face aux inégalités qui minent la cohésion sociale. De plus, l'éducation et l'accès aux connaissances se jouent aussi en dehors de l'École. Il est donc indispensable d'assurer une cohérence éducative entre tous les acteurs concernés.

► Cette cohérence passe par l'élaboration en commun de véritables projets éducatifs de territoire qui impliquent les services de l'État, les collectivités territoriales, le monde associatif et les parents. Ces projets doivent s'articuler avec les projets des écoles et des établissements et prendre en compte les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires.

► Pour rendre possibles le partage du diagnostic, la co-construction et la co-évaluation du projet, les différents personnels concernés doivent être formés à la dimension partenariale et bénéficier d'espaces de concertation avec leurs partenaires.



## 2.2. Remettre en cause une désectorisation catastrophique

► **La remise en cause de la sectorisation scolaire déstabilise l'ensemble du système en accentuant dangereusement les mécanismes d'évitement scolaire.** Aucun bilan public n'a été communiqué par le ministère de l'Éducation nationale sur les conséquences de cet état de fait. Les inégalités entre les établissements, comme les inégalités en matière d'affectation selon l'appartenance sociale des élèves, sont pourtant l'une des conséquences les plus évidentes du phénomène, au détriment d'une mixité scolaire plus compromise encore que la mixité sociale des quartiers où se situent les établissements.

► **Si le retour à une sectorisation « mécanique » n'a pas de sens, le système doit être régulé :** d'abord en garantissant un accès prioritaire à l'établissement « de proximité », ensuite en déconnectant des affectations la carte des options qui peut être prétexte à « délit d'initié ». Enfin, des mesures significatives doivent être prises pour lutter contre les inégalités à l'intérieur du système (*voir le développement sur l'éducation prioritaire dans la proposition 2.4*).

## 2.3. Améliorer les relations État-collectivités-écoles et établissements

► **L'égalité d'accès de tous à un service public d'éducation de qualité est un enjeu fondamental dans une société républicaine.** L'État doit assumer ses responsabilités en matière de pilotage des politiques éducatives.

► **L'EPL (établissement public local d'enseignement : collège, lycée) est devenu le lieu de la synthèse des politiques de l'État et des collectivités.** Ces relations doivent s'organiser dans un cadre conventionnel respectant les prérogatives de l'EPL et de son conseil d'administration ainsi que les statuts des personnels et leurs missions. L'UNSA Éducation revendique que ces conventions aient une dimension tripartite : État, collectivité, EPL — selon les compétences et attributions spécifiques de chacun des acteurs — dans le cadre d'une « triangulation fonctionnelle ».

► **Dans ce cadre, l'UNSA Éducation considère que l'unicité de l'équipe de direction des EPL est un principe intangible** que vient de consacrer,

après négociation, le Code de l'éducation. L'autonomie a pour but l'amélioration du fonctionnement du système éducatif par une meilleure utilisation des compétences et des initiatives au plus près des réalités locales. Elle n'est ni l'indépendance ni la mise en concurrence des établissements les uns avec les autres. Le chef d'établissement, garant de l'appartenance de l'EPL à un système national d'enseignement, doit en présider le conseil d'administration. Ses adjoints (personnel de direction et cadre administratif, chacun dans ses domaines de compétences respectifs) sont, en cohérence, fonctionnaires d'encadrement de l'État.

► **Concernant les écoles, au-delà des relations fonctionnelles entre communes et directeurs d'école, la cohérence des politiques éducatives implique un dialogue approfondi et régulier avec les autorités académiques :** inspecteur de l'Éducation nationale, directeur académique des services de l'éducation nationale (ex-inspecteur d'académie DSDEN).

## 2.4. Compenser les inégalités territoriales

- **L'égalité d'accès aux services publics est un fondement de notre République, décentralisée mais unitaire.** Elle est l'une des conditions de la cohésion sociale. À cet égard, il est du devoir de l'État de garantir l'égalité entre territoires en assurant une péréquation entre collectivités et en mettant en place un système d'évaluation qui permette d'alerter rapidement sur l'apparition d'inégalités pour pouvoir les corriger.
- **La politique d'éducation prioritaire n'a jamais bénéficié des dotations suffisantes pour faire une réelle différence.** Elle a été récemment abandonnée au profit d'un soutien aux démarches individuelles au risque d'aggraver encore la situation des écoles et des établissements qui sont alors désertés par les meilleurs élèves.
- **Pour l'UNSA Éducation, la réduction des inégalités entre les territoires passe par une priorité résolue aux territoires les plus déshérités** qui doit se traduire par une différenciation importante des moyens accordés directement par les collectivités publiques et que doit rendre possible une réelle péréquation des ressources des collectivités territoriales.

UNSA ÉDUCATION

## PRIORITÉ 3 :

### Investir pour l'avenir

### dans l'Enseignement supérieur et la Recherche

L'Enseignement supérieur et la Recherche, annoncés comme des priorités en 2007, ont connu des réformes de structures parfois brutales, censées régler tous les problèmes. Malheureusement la situation est loin de s'être améliorée malgré les annonces, notamment s'agissant de l'échec dans l'Enseignement supérieur.

L'application à ce secteur du modèle managérial repose sur une prétendue « autonomie » des universités fondée sur le modèle de l'hyperprésidence, mais sans réel accroissement des moyens. De fait, tandis que les établissements se trouvent parfois au bord de l'asphyxie financière faute de moyens, le pilotage centralisé des dispositifs d'« excellence » (plan Campus, Idex, Labex...) a accru les phénomènes de mise en concurrence entre établissements sans que la transparence ou la qualité y gagnent, notamment en matière de recherche.

Dans le cadre de la déclaration de Lisbonne (2000), la France s'était fixé l'objectif d'atteindre 50% d'une classe d'âge diplômée de l'Enseignement supérieur en 2010 : nous en sommes encore loin. L'adhésion de la France au dispositif LMD (licence-master-doctorat) doit conduire à considérer le niveau licence comme le premier palier. La proportion d'une tranche d'âge diplômée à ce niveau n'est que de 30%.

#### 3.1. Fédérer un paysage illisible et éclaté

► La loi LRU (loi sur les libertés et responsabilités des universités) devait permettre de régler les problèmes de « gouvernance » : il n'en a rien été. Le passage aux « responsabilités et compétences élargies » s'est traduit par la prise en charge directe de la masse salariale sans réelle compensation (notamment pour le glissement vieillesse-technicité), mettant en difficulté

nombre d'universités quand elles ne l'ont pas été par des modifications de normes comptables (obligation de recours à un commissaire aux comptes).

► Au-delà même de la LRU, le paysage est plus éclaté qu'en 2007. Aux écarts entre universités grandes ou petites s'est substitué une distorsion entre de petits établissements et des méga-

universités fusionnelles, une extrême diversité de périmètres et de finalités pour les pôles d'enseignement supérieur et de recherche (PRES), des modalités d'organisation et de fonctionnement avec des statuts parfois très variables (universités, universités de technologie, grands établissements). Dans le même moment, un malaise perceptible est ressenti dans les composantes, y compris celles qui bénéficiaient d'une plus grande autonomie interne (écoles internes aux universités, IUT), sans parler même du cataclysme qui a frappé les IUFM.

► **Il est indispensable aujourd'hui de « fixer » les règles du jeu en privilégiant plus les complémentarités que les particularismes, les coopérations que les concurrences, en redonnant un « cadre commun » au service public de l'Enseignement supérieur.** Cette logique doit d'ailleurs conduire également à appliquer les règles légales qui réservent aux établissements publics le titre d'*université* et à leur réserver les financements publics. **Cela implique de rompre avec la logique actuelle qui conduit à concentrer les moyens sur une dizaine d'hyper-établissements au milieu d'un désert universitaire français.**

### 3.2. Pour le respect de tous les acteurs

► **La fédération UNSA Éducation est attachée à une conception de l'autonomie fondée sur des instances décisionnelles démocratiques et transparentes ainsi qu'au principe de collégialité.** Le développement de l'Enseignement supérieur ne peut être réussi que dans le respect de ses différents acteurs. S'agissant des personnels, les droits exorbitants donnés aux présidents d'université doivent être remis en cause, qu'il s'agisse du droit de *veto*, des remises en cause du principe de collégialité, de la sous-représentation des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, de bibliothèques, sociaux et de santé au sein des conseils d'administration.

► **Le développement de l'Enseignement supérieur ne peut se construire sur celui de la précarité.** Le recours excessif à l'emploi précaire qu'aggrave la systématisation du fonctionnement par appels à projets n'est pas plus admissible que la substitution de l'emploi contractuel à l'emploi public statutaire. L'Université doit travailler dans la durée, sur le long terme, en s'appuyant sur des personnels engagés, donc stables et formés.

► **L'amélioration de la vie étudiante est une priorité, en particulier pour les étudiants d'origine sociale modeste.** Les Œuvres universitaires, l'accroissement des bourses doivent permettre d'accroître très sensiblement l'accès et la

réussite dans l'enseignement supérieur, alors même qu'aujourd'hui les étudiants contraints d'exercer une activité salariée voient leurs chances de réussite trop souvent remises en cause. Les aides fiscales et sociales aux familles des étudiants majeurs doivent être remplacées par des aides directes, sans préjudice de l'accompagnement social auquel les étudiants doivent avoir accès.

► **Dans ce cadre, le rôle du réseau CNOUS-CROUS est essentiel.** Le rôle des personnels administratifs et ouvriers doit y être conforté. La fédération UNSA Éducation refuse toute externalisation de leurs missions. Il ne peut être question, de même, de confier la gestion de l'hébergement aux présidents d'université au prétexte de la loi LRU.

► **En raison de ses effets malthusiens, toute politique de hausse des droits d'inscription universitaires doit être écartée parce qu'elle aboutirait à limiter l'accès à l'Université pour les jeunes issus de familles à revenus modestes ou moyens.** Pour tenir compte de cette nécessité, y compris dans l'optique d'un rapprochement entre universités et (grandes) écoles, l'amélioration du financement public de l'enseignement supérieur universitaire est une priorité absolue pour la Nation.

### 3.3. Développer, démocratiser l'accès à l'Enseignement supérieur

► La fédération UNSA Éducation s'inscrit dans l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'Enseignement supérieur affiché par l'Union européenne. La réalisation d'un tel objectif suppose, d'une part, que les universités aient les moyens de mettre en place des dispositifs d'accompagnement des étudiants dans les premières années de licence et, d'autre part, que les élèves issus des filières technologiques puissent effectivement accéder aux formations initialement mises en place pour eux (STS, DUT, licences professionnelles). Des passerelles adaptées, avec des accompagnements personnalisés, doivent être développées pour offrir des perspectives réelles aux élèves issus des filières professionnelles.

► La généralisation de l'inscription des formations supérieures dans le dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD) par attribution de crédits européens (ECTS) doit permettre de favoriser les rapprochements avec l'Université sans remettre en cause la qualité ou la spécificité des formations. La mise en place d'éléments de pré-professionnalisation et de modules visant à développer des compétences transversales dans les cursus de licence doit être développée. Les licences professionnelles doivent conserver le caractère lié à un diplôme national rendant possible la mobilité et ne pas être étroitement définies par référence aux seuls besoins à court terme des entreprises d'un secteur géographique donné.

► Le libre accès de tous les bacheliers à l'Université doit être garanti. En effet, elle offre aujourd'hui les seules filières ouvertes à tous de l'enseignement supérieur sans sélection sur dossier ou par concours. Renoncer à l'accès de chaque bachelier à une formation universitaire serait tourner le dos à l'objectif des 50% d'une génération diplômés de l'Enseignement supérieur. Pour autant, il est impératif d'ouvrir socialement l'accès aux filières sélectives. La fédération UNSA Éducation condamne d'autant plus la sélection sociale résultant de droits d'inscription prohibitifs dans certains établissements.

► Les étudiants ou futurs étudiants doivent être informés sur le contenu des formations, les possibilités de réussite en fonction de leur parcours antérieur, les débouchés... Toute tentative de transformer l'information sur l'orientation en procédure de sélection déguisée doit être proscrite.

► Le développement et la démocratisation de l'Enseignement supérieur passe également par un effort significatif en direction des salariés en activité et les possibilités diverses de pouvoir accéder à des formations adaptées garantissant un même niveau de compétences et de connaissances quelles qu'en soient les modalités : enseignement présentiel ou à distance, VAE pour les diplômés inscrits au Registre national des certifications professionnelles (RNCP).



### 3.4. Faire de la recherche un enjeu stratégique

► **Le dynamisme en matière de recherche, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou de recherche appliquée, conditionne largement les capacités de réaction des différents secteurs de l'économie. Elle représente un enjeu capital pour le développement et la compétitivité économique de notre pays et de l'Europe.** Elle est donc, pour la fédération UNSA Éducation, une priorité pour la nation comme pour l'Union européenne. Or la recherche souffre d'un manque de ressources dans notre pays, qu'il s'agisse de recherche publique ou de recherche privée. Dans ce dernier cas, une réforme substantielle du crédit impôt-recherche doit éliminer les jeux d'écriture comme les effets d'aubaine.

► **Il faut à la fois promouvoir l'innovation scientifique et récuser une logique exclusivement financière ou marchande. La recherche publique doit demeurer, comme l'Enseignement supérieur dont elle est absolument indissociable, un bien public au service des intérêts de tous les citoyens** parce qu'elle participe à la production des connaissances. Atout indispensable au développement économique, elle doit poursuivre son ouverture au monde des entreprises et favoriser

ainsi les indispensables transferts de connaissances et de technologie.

► **Avec l'UNSA Recherche, la fédération UNSA Éducation rappelle le rôle indispensable des organismes publics de recherche** (CNRS, INSERM, INRA, INRIA...) dont les missions, les moyens et les périmètres sont aujourd'hui menacés sous couvert de RGPP. Les Unités Mixtes de Recherche (UMR), briques de base de la recherche, doivent principalement être fondées sur un partenariat équilibré entre universités et organismes de recherche qui ne sauraient être réduits à un rôle d'agences de moyens.

► **Le dynamisme de la recherche publique ne peut être assuré que si les moyens humains sont suffisants. C'est pourquoi une politique volontariste de création d'emplois scientifiques doit être mise en œuvre.** La gestion des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) ne peut rester à l'état de principes tant dans l'Enseignement supérieur que dans les établissements publics scientifiques et technologiques (CNRS, INSERM, INRA, etc.). La fédération UNSA Éducation revendique un plan pluriannuel de recrutement pour rattraper les importants retards pris.

## PRIORITÉ 4 :

# Former les personnels tout au long de la vie

**L'UNSA a fait de l'éducation et de la formation tout au long de la vie une priorité.** L'UNSA Éducation déplore pour sa part que les ministères éducatifs s'appliquent très insuffisamment à eux-mêmes ce qu'ils recommandent aux autres employeurs.

Pire, **la formation des personnels enseignants et d'éducation a été démantelée, avec des conséquences catastrophiques sur le terrain,** comme si l'on pouvait considérer que l'enseignement était le seul *métier* qu'on n'ait pas besoin d'apprendre.

**La formation continue est devenue quasi inexistante pour la très grande majorité des personnels.** Quels qu'ils soient, ils doivent y avoir accès.

### 4.1. Appliquer au système éducatif le droit des personnels à la formation tout au long de la vie

► **L'ensemble des personnels, quel que soit leur statut, doit pouvoir accéder à l'éducation-formation tout au long de la vie** dans le cadre des actions de formation continue organisées par les ministères éducatifs, les établissements et services déconcentrés qui en dépendent. Les droits individuels comme le DIF (droit individuel à la formation) doivent être effectivement mis en œuvre.

► **Les dispositifs « Fonction publique » doivent être encouragés :** bilan de compétences, droit à congé pour validation des acquis de l'expérience.

► **La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être élargie.** La prise en compte plus profonde de nouvelles formes de reconnaissance ou de validation pour l'ensemble de leurs personnels est aussi un moyen pour les ministères éducatifs de valoriser les compétences et l'expérience professionnelle des agents.

► **L'absence de réelle prise en charge par l'État employeur des coûts de formation** ou d'accompagnement à la VAE est un frein réel à la formation tout au long de la vie.

## 4.2. Reconstruire une authentique formation professionnelle initiale pour les enseignants

► **La mastérisation** — sous prétexte d'élever le niveau des enseignants — a représenté une arme de destruction massive de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. Les conséquences en sont redoutables. Un concours mal placé transforme l'année de M2 en parcours du combattant. Les viviers sont asséchés dans certaines filières (notamment l'enseignement professionnel). Les difficultés financières conduisent à un écrémage social parmi les étudiants. La formation professionnelle est réduite à portion congrue. Dans ces conditions, le nombre de candidats aux concours s'effondre, les métiers n'attirent plus. Le recrutement de vacataires touche même le premier degré.

► **La formation initiale des enseignants et personnels d'éducation doit se concevoir comme un continuum. Elle débute dès la licence et se poursuit jusque trois ans après le concours.** Dès la licence, des modules de préprofessionnalisation, découverte du métier sont proposés aux étudiants. Ils leur permettent de déterminer leur attrait pour ces métiers. Les années de master sont ensuite le temps de l'acquisition des compléments disciplinaires et des connaissances et compétences didactiques et des expérimentations professionnelles dans le cadre d'une réelle alternance. Les professionnels de terrain viennent apporter un éclairage déterminant.

► **Les contenus des concours, actuellement exclusivement centrés sur les aspects disciplinaires, doivent absolument être modifiés, notamment les épreuves d'admissibilité.** Ils doivent s'adosser au référentiel de compétences, conduisant ainsi à une modification profonde des contenus de master. Entre l'admissibilité, qui garantit le niveau de « connaissances académiques » des candidats et l'admission, la formation doit garantir le niveau de compétences et connaissances professionnelles requises pour enseigner (de la connaissance du système à la prise en charge des élèves dans leur diversité en passant par les éléments de didactique et d'ingénierie pédagogique qu'un enseignant doit maîtriser).

► **Plusieurs solutions sont possibles, avec des décalages admissibilité-admission ou des « admissibilités conservées »** en s'inspirant notamment des pistes ouvertes par le rapport Jolion. La seule évidence est que l'actuel concours en cours de M2 est à la plus mauvaise place possible.

► **L'année (ou les années) de professeur stagiaire, rémunérée(s) doivent reposer sur une alternance intégrée (50% en situation, 50% en formation)** qui ne soit pas une simple juxtaposition de « temps étanches ». Les premières années de titulaire sont l'occasion de retours en formation à partir des besoins individuels.

► **Les étudiants doivent bénéficier d'un système d'aides (allocations, bourses...) ou de rémunération annihilant les effets de tri social.**

### 4.3. La formation professionnelle continue, levier du changement

► **La transformation nécessaire du système éducatif implique un effort massif en matière de formation professionnelle continue des enseignants.** Le ministère de l'Éducation nationale ne peut s'en remettre ni à la seule bonne volonté des personnels ni à des pratiques d'injonction dont les expériences passées ont montré le caractère contre-productif. Le changement des approches ou des pratiques ne va pas de soi s'il n'est pas accompagné : cet accompagnement doit reposer sur des plans de formation permettant, à partir de diagnostics et de priorités partagés, de rendre possibles les mutations souhaitées et notamment la prise en charge collective et continue de l'ensemble des élèves. En ce sens, la formation continue doit être reconnue comme une obligation pour les personnels dont le métier évolue en permanence.

► **Le rôle et l'apport des mouvements pédagogiques et des associations complémentaires de**

**l'enseignement public en la matière doit être reconnu.** Respectueux de leur autonomie de réflexion, le ministère de l'Éducation nationale doit rétablir les moyens leur permettant de jouer leur rôle, notamment en matière de diffusion de l'innovation et de réflexion sur les pratiques, dans le cadre de conventions donnant lieu à évaluation partagée.

► **La formation continue doit être développée pour l'ensemble des métiers concourant au fonctionnement et à l'organisation du système éducatif.** La diffusion et les évolutions des savoirs et des techniques concernent tous les métiers. Les mises à niveau, les échanges sont aussi des atouts pour accompagner les évolutions souhaitées de la Fonction publique mais aussi l'ouverture à des mobilités choisies. Une formation plus individualisée doit être mise en place pour prendre en compte les savoir-faire et les compétences individuelles des personnels.

### 4.4. Valoriser les acquis de l'expérience

► **La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une démarche formatrice qui doit être développée par les ministères éducateurs.** Chargés de la mettre en œuvre pour les salariés, ils ne la développent pas pour leurs propres personnels. Ces démarches, par le regard sur soi qu'elles impliquent et sa confrontation à des référentiels de compétences, sont pourtant des démarches formatrices permettant de prendre en compte la maîtrise des pratiques professionnelles comme les acquis personnels de l'éducation non formelle.

► **Concernant plus spécifiquement les enseignants, l'acquisition ou la validation d'un master doit être développée** en utilisant les dispositifs de formation mis en œuvre notamment dans les universités et les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

► **De manière spécifique, la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui existe dans la Fonction publique territoriale doit être étendue à la Fonction publique de l'État.**

## PRIORITÉ 5 :

# Valoriser et développer l'éducation non formelle

**Pour la fédération UNSA Éducation, l'éducation ne se limite pas aux seuls champs scolaire et universitaire. Elle est un acte global et partagé.** Éducation formelle et non formelle sont donc complémentaires. Il est indispensable de reconnaître l'apport et les acteurs de l'éducation « non scolaire », de valoriser ses actions et ses démarches, de développer ses structures et ses moyens.

**La fédération UNSA Éducation revendique donc la mise en œuvre d'une politique d'éducation au sens large,** qui privilégie les articulations entre les différents temps (scolaire, universitaire, de loisirs, tout au long de la vie) et les différents acteurs éducatifs ; clarifie les missions de l'État et celles des collectivités territoriales ; garantit la pérennité des actions éducatives menées par les associations ; assure la formation de l'ensemble des professionnels de l'éducation.

**Cette approche globale et complémentaire de l'éducation est la seule capable d'assurer les conditions pour « faire société » tous ensemble dans le respect des valeurs de la laïcité.**

### 5.1. Conforter les relations associations-collectivités-État

► **Bien au-delà de ce qui a été institué par les lois de décentralisation, l'éducation au sens large est une mission partagée.** État, collectivités territoriales et associations sont les acteurs de l'éducation non formelle. Dans cet espace et ce temps non-scolaire, une clarification des rôles et des relations est nécessaire.

► **La fédération UNSA Éducation défend l'existence d'un tissu associatif diversifié, garant d'un contre-pouvoir de la société civile,** pilier de notre République, lieu d'apprentissage et d'exercice de la démocratie, source d'innovation

sociale. Aussi elle prône la reconnaissance et le financement du fait associatif dans la durée afin d'inscrire les structures associatives, leurs actions et leurs salariés dans la stabilité et la pérennité.

► **La clause de compétence générale doit être maintenue pour l'ensemble des collectivités territoriales dans toutes les actions relevant du champ de l'éducation.** L'éducation non formelle doit être inscrite dans les compétences obligatoires des collectivités territoriales, leur dédiant ainsi, en articulation avec les missions de l'État, l'obligation, les pouvoirs et les moyens de faire.



## 5.2. Développer l'éducation populaire, les pratiques artistiques, le sport pour tous

► L'émancipation individuelle et collective, l'épanouissement de chacun, la perception sensible du monde, la capacité à connaître et comprendre le fonctionnement de notre société afin d'y construire sa place et pouvoir agir sur son évolution sont autant d'enjeux qui relèvent de l'éducation au sens large. L'École n'a ni la mission, ni la capacité d'y répondre seule.

► La fédération UNSA éducation revendique la possibilité pour toutes et tous d'accéder à la pratiques d'activités sportives, culturelles, artistiques, socioculturelles et d'éducation populaire. Les aspects financiers, sociaux ou culturels ne doivent pas être des freins à cet accès. Une démarche d'accompagnement doit être mise en œuvre pour en rendre le droit effectif pour tous, en favorisant l'enrichissement mutuel par les mixités et la diversité des publics.

## 5.3. Les formations et les qualifications : un enjeu de qualité pour les professionnels

► Les professionnels de l'éducation non formelle doivent bénéficier d'une formation initiale et continue de qualité afin de leur permettre d'accompagner tous les publics, de permettre l'accès à toutes et tous aux pratiques, d'ouvrir chacun à d'autres perceptions du monde et les faire accéder à la citoyenneté.

► Pour la fédération UNSA éducation, les diplômés de l'ensemble des professions intervenant dans le champ de l'éducation non formelle doivent être reconnus. Chaque fois que cela est possible, des passerelles doivent être établies

entre les formations professionnelles et les diplômes universitaires (parcours jumelés, double certification, VAE...).

► Afin d'assurer une continuité éducative, des temps de formation commune doivent être inscrits dans les cursus de formation de l'ensemble des éducateurs scolaires et non scolaires. Ainsi, alors qu'ils interviennent essentiellement auprès du même public, ils construiront une culture partagée et un enrichissement pédagogique qui renforceront la qualité de leurs actions et la cohérence d'une démarche éducative globale.

## 5.4. Porter les valeurs de laïcité dans la société civile

► Promouvoir et développer l'éducation non formelle pour toutes et tous s'inscrit dans une démarche de construction d'un nouveau contrat de société. Il s'agit de privilégier les mixités d'âges, de genres, de culture, de niveau social, de permettre le libre arbitre, de privilégier le recours à l'esprit critique. Il s'agit surtout de lutter contre

les enfermements, les exclusions, les discriminations, les communautarismes et les extrémismes de tous genres.

► Cette approche de l'éducation au sens large est avant tout une manière de partager et de vivre les valeurs d'humanisme et de laïcité au quotidien.

## L'UNSA Éducation, fédération des métiers de l'éducation



L'UNSA Éducation est une fédération de 22 syndicats nationaux dont les missions relèvent de l'éducation, de l'éducation populaire, du sport, de la recherche et de la culture. Elle défend une conception globale de l'éducation qui intègre toutes ses dimensions : l'École au sens large (enseignement supérieur compris), la formation tout au long de la vie, l'éducation populaire, les activités physiques et sportives, les pratiques culturelles.

La fédération UNSA Éducation regroupe de nombreuses catégories de personnels et de nombreux métiers : enseignants ; personnels d'inspection et de direction ; personnels administratifs et d'intendance ; ingénieurs, personnels ouvriers et techniciens ; personnels des bibliothèques ; médecins, infirmiers, assistants sociaux ; enseignants-chercheurs et chercheurs ; personnels d'animation ; personnels d'établissements médico-sociaux, etc.

► Site internet de la Fédération UNSA Éducation :

<http://www.unsa-education.org>.

► Coordonnées et sites des syndicats nationaux UNSA Éducation :

<http://goo.gl/3RFEr>.